

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°77-310 du 29 Novembre 1977

portant création d'une commission  
d'enquête à la Société Générale  
Africaine du Commerce et de  
l'Industrie (SGACI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation  
du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les  
services rattachés à la Présidence de la République et  
fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission d'enquête à la Société  
Générale Africaine du Commerce et de l'Industrie (SGACI).

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

Président : Camarade BADET Pierre, Directeur Général Adjoint  
du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et  
de l'Orientation Nationale,

Membres : - Camarades

- HOUNONGBE Jean-Baptiste, Directeur de l'Emploi,
- ADEBO Ambaly, Directeur des Etudes et de la  
Planification du Ministère du Commerce et du  
Tourisme,
- CHABI Abdoulaye de la Direction du Commerce  
Intérieur,
- MEHOU Loko Gilbert, Directeur Général de la  
Société Nationale d'Equipement (SONAE),
- Chef d'Agence d'Akpakpa de la Banque Commerciale  
du Bénin (BCB).

.../...

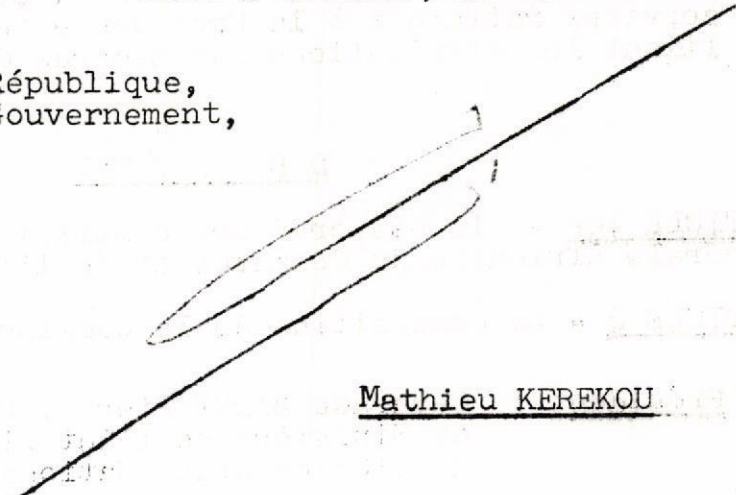
ARTICLE 3 - La commission aura pour tâche d'inviter les responsables de la Société Générale Africaine du Commerce et de l'Industrie (SGACI) à répondre devant elle de la gestion de la Société dont ils ont la charge.

ARTICLE 4 - Un procès-verbal sera dressé et dûment signé par toutes les parties à l'issue de la séance de confrontation.

ARTICLE 5 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 Novembre 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 2 Président et Membres de la  
Commission 6 SGG 4.